

LE SALON DE L'ENTREPRISE EN NORMANDIE

ORGANISÉ PAR LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Salon
PLANÈTE CRÉA
10^{ème} ÉDITION



7 et 8
décembre
2016

CAEN
PARC EXPO

www.planetecrea.com



un événement des

 CCI NORMANDIE

RECRUTER MES PREMIERS SALARIES : LES AIDES ET LES FORMULES GAGNANTES

AIDE A L'EMBAUCHE DU PREMIER SALARIE - TPE

- **Réservée aux TPE**
- **Conditions à remplir :**
 - **CDI ou CDD de plus de 6 mois**
 - **Contrat prend effet entre le 09/06/2015 et le 31/12/2016**
 - **Aucun contrat** dans les 12 mois qui précèdent l'embauche
- Il s'agit d'une aide financière de 4 000 € maximum (pour un temps complet) sur deux ans.

AIDE À L'EMBAUCHE POUR LES PME

- **Réservée aux PME (moins de 250 salariés)**
- **Aide de 4 000 € maximum (pour un temps complet) sur deux ans.**
- **Conditions à remplir :**
 - **CDI ou CDD de plus de 6 mois**
 - **Embauche entre le 18/01/2016 et le 31/12/2016** (1^{er} jour d'exécution du contrat de travail)
 - **Aucun contrat** dans les 12 mois qui précèdent l'embauche
 - **Rémunération du salarié embauché** doit être **inférieure à 1 906,60 € brut mensuels** pour une durée hebdomadaire de 35 heures, correspondant à 1,3 fois le Smic, soit **12,58 € en salaire horaire brut.**

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LES AIDES EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

	MOINS DE 11 SALARIÉS	DE 11 À 250 SALARIÉS	PLUS DE 250 SALARIÉS
« TPE jeunes apprentis »	✓		
Prime à l'apprentissage pour les TPE	✓		
Aide au recrutement apprenti supplémentaire	✓	✓	
Exonération des charges sociales	✓	✓	✓
Crédit d'impôts	✓	✓	✓
Aides de l'Agefiph	✓	✓	✓

— — — — — CES AIDES SONT CUMULABLES

AIDE A L'EMBAUCHE D UN APPRENTI MINEUR

AIDE « TPE JEUNES APPRENTIS »



+

TPE



COMBIEN ?

Forfait de 4400€ la 1^{re} année
du contrat (versés
trimestriellement par l'Etat)

POUR QUI ?

Entreprise de moins
de 11 salariés

QUELS CRITÈRES REMPLIR ?

Recruter un apprenti âgé de moins
de 18 ans à la date de conclusion
du contrat

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Age	Type de contrat	Avantages (sauf CCN contraire)
16 à 25 ans révolus	CDI ou CDD entre 6 et 12 mois	Rémunération entre 55% et 80% du SMIC
26 ans ou plus (demandeur d'emploi)	CDI ou CDD entre 6 et 12 mois	SMIC ou 85 % du min. conventionnel Aide forfaitaire de 2000€
45 ans et plus (demandeur d'emploi)	CDI ou CDD entre 6 et 12 mois	Aide forfaitaire de 2000€ Exonération de certaines cotisations patronales

LES CONTRATS AIDES

CUI CAE	CUI CIE	CONTRAT D'AVENIR
Personnes reconnues par les institutions comme spécialement désavantagées dans la compétition pour l'accès à l'emploi. Il n'y a pas de conditions d'âge.	Personnes reconnues par les institutions comme spécialement désavantagées dans la compétition pour l'accès à l'emploi. Il n'y a pas de conditions d'âge.	De 16 à 25, sans emploi, niveau inférieur au BAC, en difficulté d'insertion, 6 Mois de chômage
Au maximum 95 % du Smic brut pour les CUI-CAE (en moyenne, 70% pour un temps plein).	Au maximum 47 % du Smic brut pour les CUI-CIE (en moyenne, 30,7% pour un temps plein).	75 % du Smic brut (secteur non marchand, public ou associatif) 47 % du Smic brut (secteur de l'insertion par l'activité économique), 35 % du Smic brut (au secteur marchand, industriel ou commercial).

LES CONTRATS AIDES

Autre avantage :

- CDD possible avoir de cas de recours spécifique à invoquer
- Pas d'indemnité de précarité

- **Le CIE STARTER :**

- Jeunes de moins de 30 ans sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et correspondant à l'un des profils fixé par les textes,
- Montant de l'aide financière : fixée au niveau régional à hauteur de 45 % du Smic horaire brut maximum.
- Obligation de formation de la part de l'employeur (l'employeur doit s'engager à mettre en œuvre les actions prévues dans la convention (formation, accompagnement, VAE...) favorisant l'accès rapide à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois).

CONTRAT DE GENERATION

Embaucher un jeune en CDI de 16 ans à 25 ans

+

Embaucher en CDI un sénior de 55 ans et plus

= Aide de 8000€ par an pendant 3 ans
(soit 24 000€)

POE ET AFPR

= dispositif permettant de former le salarié jusqu'à 400 h avant son embauche sans avoir à payer de salaire

+ au moment de la conclusion du contrat, aide versée à l'employeur

LA PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI

= Embauche en CDI, CDD d'au moins 1 an, contrat de professionnalisation en CDI

L'AFPR

= Embauche en CDD entre 6 et 12 mois, contrat de professionnalisation en CDD,

Public : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, indemnisés ou pas

Montant de l'aide :

- 5€/heure net pour formation en interne
- 8€/heure net pour formation en externe

LE TEST PROFESSIONNEL

= une épreuve de courte durée préalable à l'embauchage qui a pour but de permettre à l'employeur de se rendre compte de la qualification professionnelle d'un salarié et de mesurer son aptitude à occuper l'emploi qui est offert.

Le salarié ne doit pas être placé en situation de travail, à défaut il faudra le rémunérer.

Attention, regarder les dispositions conventionnelles.

LA PERIODE D'ESSAI

- Appliquer la bonne durée, la prévoir au contrat ainsi que le renouvellement
- Tester efficacement le salarié
- Ne pas oublier de la renouveler par écrit avant le terme de la période initiale (le salarié peut refuser le renouvellement)
- Ne pas hésiter à la rompre si vous avez le moindre doute : attention respecter le délai de prévenance en cas de rupture

LE CHOIX DU SALARIE

- Demander la copie des diplômes et s'assurer de son expérience
- Si vous contactez l'ancien employeur, il faut en informer le salarié

LE CONTRAT DE TRAVAIL

- **IDENTIFIER VOS BESOINS :**
 - CDI ou CDD ?
 - Temps partiel ou temps complet (attention à la durée minimale) ?
- **REDIGER LE CONTRAT DE TRAVAIL :**
 - Ne pas oublier la période d'essai (et la possibilité de renouvellement), la définition du poste et des tâches, garder de la souplesse (lieu de travail, durée du travail....)
 - Bien classer le salarié dans la grille en fonction de ses diplômes et de son expérience
 - Attention aux clauses pour les temps partiel

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Hélène MAILLARD

Juriste en Droit social

02 31 29 36 36



www.planetecrea.com